



REÇU LE

23 MARS 2026

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 20 mars 2026

**ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Délibération n°2026-10

**Date de la convocation** 16/03/2026 L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent PABIOT, Maire.

**Date d'affichage** 16/03/2026 Présents : Mmes et MM. Carine VERON, Benoît ROUMET, Emmanuelle MILET, Amaury COUET, Sylvie BRICAUD, Stephane MARCHAND, Valérie COTAT, Sylvain CHERRIER, Nadège EVEN, Jean-Marc COLAS, Claire TOURNADRE, Quentin SAUDEMON, Sophie TRETTEL et Jean-François VENAILLE.

**Date de publication** 23/03/2026

**Nombre de conseillers**  
En exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15

Absents excusés : -  
Absents : -

**Secrétaire de séance**  
Mme Sophie TRETTEL



Fixation du nombre d'Adjoints

---

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal, soit 4 adjoints pour la commune de Sancerre ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE la création de 4 postes d'adjoints.

Sancerre, le 20 mars 2026

Le Secrétaire de séance,  
Sophie TRETTEL



Le Maire,  
Laurent PABIOT





REÇU LE

23 MARS 2026

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 20 mars 2026

Délibération n°2026-11

**Date de la convocation** 16/03/2026 L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent PABIOT, Maire.

**Date d'affichage** 16/03/2026 Présents : Mmes et MM. Carine VERON, Benoît ROUMET, Emmanuelle MILET, Amaury COUET, Sylvie BRICAUD, Stephane MARCHAND, Valérie COTAT, Sylvain CHERRIER, Nadège EVEN, Jean-Marc COLAS, Claire TOURNADRE, Quentin SAUDEMONT et Sophie TRETTEL.

**Date de publication** 23/03/2026

**Nombre de conseillers**  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

Absents excusés : ayant donné pouvoir écrit, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Jean-François VENAILLE donne pouvoir à Emmanuelle MILET.

Absents : -

**Secrétaire de séance**  
Mme Sophie TRETTEL

## Délégation du Conseil municipal au Maire

---

*Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales donnant au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.*

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, sachant que le Maire rend compte des actes qu'il prend dans l'exercice de son mandat au Conseil municipal.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CHARGE** le Maire, par délégation et en application des article L 2122-22 et L2122-23 du CGCT, d'exercer les compétences suivantes :
  - 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
  - 2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
  - 3° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
  - 4° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
  - 5° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
  - 6° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
  - 7° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
  - 8° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
  - 9° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
  - 10° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

11° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal.

12° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, avec possibilité d'interjeter appel ou de se pourvoir en cassation contre les jugements et arrêts rendus, devant toutes les juridictions qu'elles soient civiles, administratives ou pénales, qu'il s'agisse d'une première instance, d'un appel ou d'une cassation. Le maire pourra également porter plainte au nom de la commune.

13° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules et matériels municipaux, dans la limite de 1 500 € par sinistre ;

14° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

15° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,

16° De demander et d'autoriser le Maire à signer les plans de financement prévisionnels dans la limite de 2 000 euros et des crédits budgétaires disponibles.

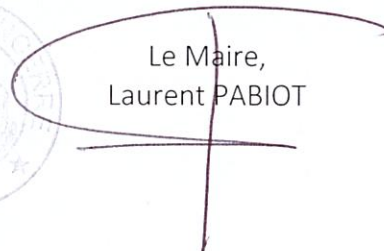
17° D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L 2123-18 du CGCT.

Sancerre, le 20 mars 2026

Le Secrétaire de séance,  
Sophie TRETTEL



Le Maire,  
Laurent PABIOT





REÇU LE  
23 MARS 2026

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 20 mars 2026

Délibération n°2026-12

Date de la convocation  
16/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent PABIOT, Maire.

Date d'affichage  
16/03/2026

Présents : Mmes et MM. Carine VERON, Benoît ROUMET, Emmanuelle MILET, Amaury COUET, Sylvie BRICAUD, Stephane MARCHAND, Valérie COTAT, Sylvain CHERRIER, Nadège EVEN, Jean-Marc COLAS, Claire TOURNADRE, Quentin SAUDEMONT et Sophie TRETTEL.

Date de publication  
23/03/2026

Nombre de conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

Absents excusés : ayant donné pouvoir écrit, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Jean-François VENAILLE donne pouvoir à Emmanuelle MILET.

Absents : -

Secrétaire de séance  
Mme Sophie TRETTEL



## Création de postes de Conseillers municipaux délégués

---

*Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Considérant la nécessité de renforcer les effectifs de la municipalité et de donner délégation à des conseillers municipaux ;*

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de créer deux postes de Conseillers municipaux délégués.

Sancerre, le 20 mars 2026

Le Secrétaire de séance,  
Sophie TRETTEL



Le Maire,  
Laurent PABIOT





REÇU LE

23 MARS 2026

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 20 mars 2026

Délibération n°2026-13

<b>Date de la convocation</b> 16/03/2026	L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent PABIOT, Maire.
<b>Date d'affichage</b> 16/03/2026	<u>Présents</u> : Mmes et MM. Carine VERON, Benoît ROUMET, Emmanuelle MILET, Amaury COUET, Sylvie BRICAUD, Stephane MARCHAND, Valérie COTAT, Sylvain CHERRIER, Nadège EVEN, Jean-Marc COLAS, Claire TOURNADRE, Quentin SAUDEMONT et Sophie TRETTEL.
<b>Date de publication</b> 23/03/2026	
<b>Nombre de conseillers</b> En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	<u>Absents excusés</u> : ayant donné pouvoir écrit, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Jean-François VENAILLE donne pouvoir à Emmanuelle MILET.  <u>Absents</u> : -
<b>Secrétaire de séance</b> Mme Sophie TRETTEL	



## Indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers municipaux délégués

*Vu les articles L. 2123-20 à L. 2123-23 et R. 2123-23 du CGCT ;*

*Vu les indemnités de fonction calculées par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique (IBTFP), soit IB 1027 ;*

*Vu le décret du 14 juin 2019 portant classement de la commune de Sancerre comme station de tourisme ;*

*Vu la délibération n°2019-41 en date de séance du 5 juillet 2019, informant le Conseil municipal du classement de la ville de Sancerre comme station de tourisme ;*

*Considérant que les indemnités de fonction ont pour objet d'assurer une réparation forfaitaire du fait de la réduction de l'ensemble de leurs activités personnelles, il ne s'agit donc ni d'un salaire ni d'un traitement ;*

*Considérant que les indemnités de fonction constituent une dépense obligatoire pour les communes,*

*Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de voter le montant des indemnités de fonction dans les limites fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Considérant qu'une majoration de 15 % peut intervenir pour la ville de Sancerre en sa qualité de chef-lieu de canton ;*

*Considérant qu'une majoration de 50 % peut intervenir pour la ville de Sancerre en sa qualité de station classée de tourisme ;*

*Considérant que quatre Adjointes au Maire, et deux conseillers municipaux bénéficient d'une délégation de fonction ;*

Le Maire précise que le montant individuel des indemnités allouées aux élus est susceptible d'évoluer au cours du mandat, en fonction du nombre de conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonction, et du nombre de fonctions déléguées par le Maire et assurées par chacun des élus concernés ;

Il est exposé au Conseil municipal le taux maximal de la répartition des indemnités de fonction dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale définie au II de l'article L.2123-24.

Monsieur le Maire présente ensuite la proposition de répartition suivante :

Elus	Taux maximal autorisé (en % de l'IBTFP)	Indemnité brute	Proposition de répartition	Calcul montant BRUT dans le respect de l'enveloppe globale
Maire	55,70%	2 289,56 €	40%	1 644,21 €
Adjoint 1	21,38%	878,83 €	16%	657,68 €
Adjoint 2	21,38%	878,83 €	16%	657,68 €
Adjoint 3	21,38%	878,83 €	16%	657,68 €
Adjoint 4	21,38%	878,83 €	16%	657,68 €
Conseiller municipal délégué 1			8%	328,84 €
Conseiller municipal délégué 2			8%	328,84 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 804,88 €</b>		<b>4 932,61 €</b>

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les majorations prévues par le chef-lieu de Canton que représente la Commune de Sancerre, ainsi que le classement station de tourisme.

Celles-ci sont calculées sur le montant mensuel brut des indemnités.

Elus	Montant indemnités BRUT dans le respect de l'enveloppe globale	Majoration chef-lieu canton	Majoration station tourisme	Montant mensuel indemnités BRUT Mandat à compter du 21/03/2026
		15%	50%	
Maire	1 644,21 €	246,63 €	822,11 €	<b>2 712,95 €</b>
Adjoint 1	657,68 €	98,65 €	328,84 €	<b>1 085,17 €</b>
Adjoint 2	657,68 €	98,65 €	328,84 €	<b>1 085,17 €</b>
Adjoint 3	657,68 €	98,65 €	328,84 €	<b>1 085,17 €</b>
Adjoint 4	657,68 €	98,65 €	328,84 €	<b>1 085,17 €</b>
Conseiller municipal délégué 1	328,84 €	49,33 €	164,42 €	<b>542,59 €</b>
Conseiller municipal délégué 2	328,84 €	49,33 €	164,42 €	<b>542,59 €</b>
	4 932,61 €	739,89 €	2 466,31 €	<b>8 138,81 €</b>

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la répartition des indemnités proposée de fonction dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale ;
- ADOPTE les majorations des indemnités de fonction décrites ci-dessus ;



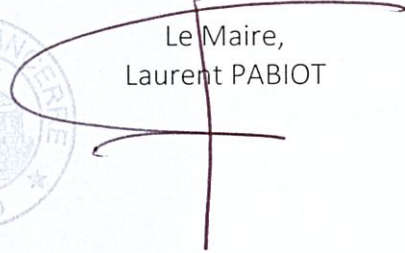
- PRECISE que ces indemnités seront payées mensuellement et suivent l'évolution des traitements de la fonction publique ;
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget communal.

Sancerre, le 20 mars 2026

Le Secrétaire de séance,  
Sophie TRETTEL



Le Maire,  
Laurent PABIOT





REÇU LE  
23 MARS 2026

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 20 mars 2026

Délibération n°2026-14

Date de la convocation  
16/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent PABIOT, Maire.

Date d'affichage  
16/03/2026

Présents : Mmes et MM. Carine VERON, Benoît ROUMET, Emmanuelle MILET, Amaury COUET, Sylvie BRICAUD, Stephane MARCHAND, Valérie COTAT, Sylvain CHERRIER, Nadège EVEN, Jean-Marc COLAS, Claire TOURNADRE, Quentin SAUDEMONT et Sophie TRETTEL.

Date de publication  
23/03/2026

Nombre de conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

Absents excusés : ayant donné pouvoir écrit, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Jean-François VENAILLE donne pouvoir à Emmanuelle MILET.

Absents : -

Secrétaire de séance  
Mme Sophie TRETTEL



## Nomination des délégués et représentants : fixation des modalités de vote

*Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Considérant qu'il convient de nommer des délégués ou des représentants pour siéger au sein des entités suivantes :*

- |  |  |
|--|--|
| - Commissions municipales  | - Société Anonyme d'Economie Mixte Territoria                        |
| - Commission communale des impôts directs  | - Conseil d'Administration du Collège                                |
| - Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique et de maîtrise de l'érosion des sols agricoles dans le sancerrois | - Conseil de Surveillance de l'Hôpital de Sancerre                   |
| - Syndicat intercommunal de transports scolaires Sancerre - Léré   | - Conseil d'Administration de l'hôpital de Cosne                     |
| - SIVOM AEPA de Sancerre / St-Satur  | - Commission Locale d'information de Belleville                      |
| - SIVOM Loire et Canal   | - Conseil de Gestion de l'Ecole Privée Notre-Dame                    |
| - SMICTREM   | - Conseil de l'Amicale du Personnel Communal                         |
| - Syndicat Mixte Pays Sancerre Sologne   | - Conseil au Centre National d'Action Sociale                        |
| - Association Régionale d'Etude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques du Centre-Loire                         | - Désignation des représentants au Label Petites Cités de Caractères |
| - Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18)  | - Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques        |
| - Syndicat Intercommunautaire du Ru, de la Vauvise, de l'Aubois et de leurs affluents (SIRVAA)                       | - Correspondance Défense et sécurité routière                        |
| - Association syndicale Autorisée de la petite Vauvise inférieure (ASA)  | - Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable                  |
| - Agence Cher Ingénierie des Territoires (CIT)   | - Les Plus Beaux Villages de France                                  |
| - Conseil Départemental de l'Accès au Droit  | - Villes et Villages Fleuris   |
|  | - Sites et Cités Remarquables de France                              |

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas procéder au scrutin secret et d'effectuer ces nominations à main levée.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret mais au vote à mainlevée pour la désignation des délégués et des représentants susvisés.

Sancerre, le 20 mars 2026

Le Secrétaire de séance,  
Sophie TRETTEL



Le Maire,  
Laurent PABIOT





REÇU LE

23 MARS 2026

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 20 mars 2026

Délibération n°2026-15

**Date de la convocation** 16/03/2026 L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent PABIOT, Maire.

**Date d'affichage** 16/03/2026 Présents : Mmes et MM. Carine VERON, Benoît ROUMET, Emmanuelle MILET, Amaury COUET, Sylvie BRICAUD, Stephane MARCHAND, Valérie COTAT, Sylvain CHERRIER, Nadège EVEN, Jean-Marc COLAS, Claire TOURNADRE, Quentin SAUDEMONT et Sophie TRETTEL.

**Date de publication** 23/03/2026

**Nombre de conseillers**  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

Absents excusés : ayant donné pouvoir écrit, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Jean-François VENAILLE donne pouvoir à Emmanuelle MILET.

Absents : -

**Secrétaire de séance**  
Mme Sophie TRETTEL

## Installation des membres aux diverses commissions municipales

---

*Considérant les articles L. 2121-21 et L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la création des diverses commissions municipales.*

Monsieur le Maire informe que les membres seront nommés par la suite lors d'une prochaine séance du Conseil.

- Commission des finances et du personnel
- Commission de l'action sociale
- Commission travaux voirie et espaces verts
- Commission culture, vie de la cité et communication
- Commission mobilité et sécurité
- Commission tourisme et vie économique
- Commission générale : grands projets & investissement

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

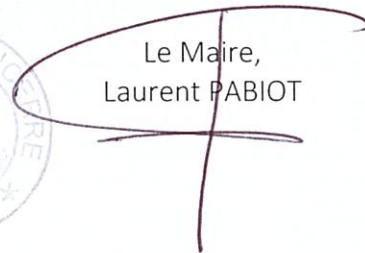
- ADOPTE les commissions municipales ci-dessus.

Sancerre, le 20 mars 2026

Le Secrétaire de séance,  
Sophie TRETTEL



Le Maire,  
Laurent PABIOT





REÇU LE  
23 MARS 2026

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 20 mars 2026

Délibération n°2026-16

**Date de la convocation** 16/03/2026 L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent PABIOT, Maire.

**Date d'affichage** 16/03/2026 Présents : Mmes et MM. Carine VERON, Benoît ROUMET, Emmanuelle MILET, Amaury COUET, Sylvie BRICAUD, Stephane MARCHAND, Valérie COTAT, Sylvain CHERRIER, Nadège EVEN, Jean-Marc COLAS, Claire TOURNADRE, Quentin SAUDEMONT et Sophie TRETTEL.

**Date de publication** 23/03/2026

**Nombre de conseillers**  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

Absents excusés : ayant donné pouvoir écrit, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Jean-François VENAILLE donne pouvoir à Emmanuelle MILET.

Absents : -

**Secrétaire de séance**  
Mme Sophie TRETTEL

## Composition de la Commission Communale des Impôts Directs

---

Le Maire informe le Conseil Municipal que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du Conseil Municipal.

En vertu de l'article 1650 du Code Général des Impôts, la nomination des membres intervient dans les deux mois qui suivent le renouvellement du Conseil Municipal.

Outre le Maire ou son représentant qui assure la présidence de la Commission, sept membres dont six commissaires titulaires et six suppléants seront désignés par Mme la Directrice Générale des Finances Publiques du Département du Cher, parmi une liste de 12 noms, pour chaque catégorie de commissaires dont obligatoirement deux membres choisis hors commune et propriétaires de bois.

A noter que les commissaires sont choisis par le DDFIP sur proposition du Conseil Municipal. A cet effet, le Conseil doit dresser une liste de contribuables de 24 noms (12 + 12) pour les communes de moins de 2000 habitants.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à réfléchir aux noms et porte le sujet pour la prochaine réunion.

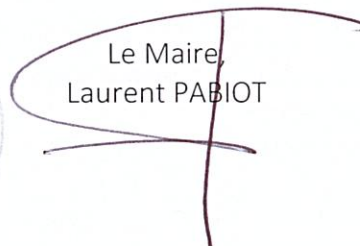
Le Conseil municipal a pris connaissance du sujet.

Sancerre, le 20 mars 2026

Le Secrétaire de séance,  
Sophie TRETTEL



Le Maire,  
Laurent PABIOT





REÇU LE

23 MARS 2026

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 20 mars 2026

Délibération n°2026-17

<b>Date de la convocation</b> 16/03/2026	L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent PABIOT, Maire.
<b>Date d'affichage</b> 16/03/2026	<u>Présents</u> : Mmes et MM. Carine VERON, Benoît ROUMET, Emmanuelle MILET, Amaury COUET, Sylvie BRICAUD, Stephane MARCHAND, Valérie COTAT, Sylvain CHERRIER, Nadège EVEN, Jean-Marc COLAS, Claire TOURNADRE, Quentin SAUDEMONT et Sophie TRETTEL.
<b>Date de publication</b> 23/03/2026	
<b>Nombre de conseillers</b> En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	<u>Absents excusés</u> : ayant donné pouvoir écrit, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Jean-François VENAILLE donne pouvoir à Emmanuelle MILET.
<b>Secrétaire de séance</b> Mme Sophie TRETTEL	<u>Absents</u> : -



## Composition de la Commission d'Appel d'Offres

---

*Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 22,*

*Considérant l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et l'article 22 du Code des Marchés Publics, il a été procédé à l'élection à bulletin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste des membres du Conseil Municipal composant la Commission d'Appel d'Offres, dont le Maire est Président de droit.*

*Considérant l'article 22-III du Code des Marchés Publics, il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste et que le remplacement du suppléant devenu ainsi titulaire est assuré par le candidat inscrit sur la même liste immédiatement après ce dernier.*

*Considérant l'article 22-IV du Code des Marchés Publics, en cas de partage égal des voix délibératives, le Président a voix prépondérante.*

La Commission d'Appel d'Offres est composée, outre le Maire ou son représentant, Président, de trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Ont été élus par 15 voix pour.

### Membre de droit

- Laurent PABIOT, le Maire

### Liste A - Unique

#### Membres titulaires

- Amaury COUET
- Quentin SAUDEMONT
- Claire TOURNADRE

#### Membres suppléants

- Sophie TRETTEL
- Sylvain CHERRIER
- Jean-Marc COLAS

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la composition de la Commission d'Appel d'Offres ci-dessus citée pour la durée du mandat.

Sancerre, le 20 mars 2026

Le Secrétaire de séance,  
Sophie TRETTEL



Le Maire,  
Laurent PABIOT





REÇU LE

23 MARS 2026

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 20 mars 2026

Délibération n°2026-18

Date de la convocation 16/03/2026	L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent PABIOT, Maire.
Date d'affichage 16/03/2026	<u>Présents</u> : Mmes et MM. Carine VERON, Benoît ROUMET, Emmanuelle MILET, Amaury COUET, Sylvie BRICAUD, Stephane MARCHAND, Valérie COTAT, Sylvain CHERRIER, Nadège EVEN, Jean-Marc COLAS, Claire TOURNADRE, Quentin SAUDEMONT et Sophie TRETTEL.
Date de publication 23/03/2026	
Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	<u>Absents excusés</u> : ayant donné pouvoir écrit, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Jean-François VENAILLE donne pouvoir à Emmanuelle MILET.  <u>Absents</u> : -
Secrétaire de séance Mme Sophie TRETTEL	

## Désignation des délégués au Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique et de maîtrise de l'érosion des sols agricoles dans le sancerrois

*Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant l'élection des délégués aux divers organismes de coopérations intercommunale,*

*Considérant la nécessité de nommer deux titulaires et deux suppléants au Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique et de maîtrise de l'érosion des sols agricoles dans le sancerrois,*

Ont été élus par 15 voix pour.

### Membres titulaires

- Sylvain CHERRIER
- Sylvie BRICAUD

### Membres suppléants

- Amaury COUET
- Stéphane MARCHAND

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

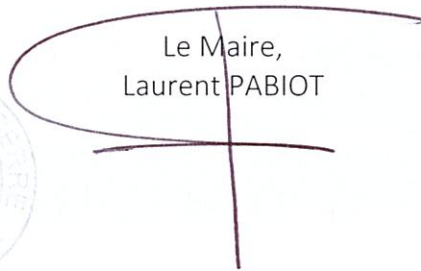
- ADOPTE la désignation des délégués pour la durée du mandat.

Sancerre, le 20 mars 2026

Le Secrétaire de séance,  
Sophie TRETTEL



Le Maire,  
Laurent PABIOT





REÇU LE

23 MARS 2026

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 20 mars 2026

Délibération n°2026-19

Date de la convocation 16/03/2026	L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent PABIOT, Maire.
Date d'affichage 16/03/2026	<u>Présents</u> : Mmes et MM. Carine VERON, Benoît ROUMET, Emmanuelle MILET, Amaury COUET, Sylvie BRICAUD, Stephane MARCHAND, Valérie COTAT, Sylvain CHERRIER, Nadège EVEN, Jean-Marc COLAS, Claire TOURNADRE, Quentin SAUDEMONT et Sophie TRETTEL.
Date de publication 23/03/2026	
Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	<u>Absents excusés</u> : ayant donné pouvoir écrit, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Jean-François VENAILLE donne pouvoir à Emmanuelle MILET.
Secrétaire de séance Mme Sophie TRETTEL	<u>Absents</u> : -



## Désignation des délégués au Syndicat intercommunal de transports scolaires Sancerre - Léré

---

*Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant l'élection des délégués aux divers organismes de coopérations intercommunale,*

*Considérant la nécessité de nommer un titulaire et un suppléant au Syndicat intercommunal de transports scolaires Sancerre - Léré,*

Ont été élues par 15 voix pour.

### Membre titulaire

- Carine VERON

### Membre suppléant

- Emmanuelle MILET

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

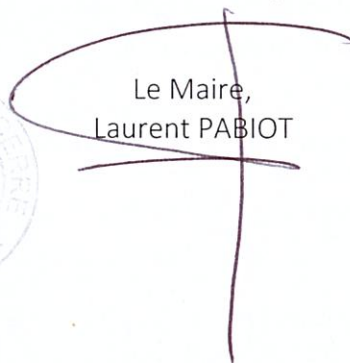
- ADOPTE la désignation des délégués pour la durée du mandat.

Sancerre, le 20 mars 2026

Le Secrétaire de séance,  
Sophie TRETTEL



Le Maire,  
Laurent PABIOT





REÇU LE

23 MARS 2026

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 20 mars 2026

Délibération n°2026-20

**Date de la convocation** 16/03/2026 L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent PABIOT, Maire.

**Date d'affichage** 16/03/2026 Présents : Mmes et MM. Carine VERON, Benoît ROUMET, Emmanuelle MILET, Amaury COUET, Sylvie BRICAUD, Stephane MARCHAND, Valérie COTAT, Sylvain CHERRIER, Nadège EVEN, Jean-Marc COLAS, Claire TOURNADRE, Quentin SAUDEMONT et Sophie TRETTEL.

**Date de publication** 23/03/2026

**Nombre de conseillers**  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

Absents excusés : ayant donné pouvoir écrit, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Jean-François VENAILLE donne pouvoir à Emmanuelle MILET.

Absents : -

**Secrétaire de séance**  
Mme Sophie TRETTEL



## Désignation des délégués au SIVOM AEPA de Sancerre / St-Satur

---

*Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant l'élection des délégués aux divers organismes de coopération intercommunale,*

*Considérant la nécessité de nommer deux titulaires et un suppléant au SIVOM AEPA de Sancerre / St-Satur,*

Ont été élus par 15 voix pour.

### Membres titulaires

- Amaury COUET
- Jean-Marc COLAS

### Membre suppléant

- Laurent PABIOT

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la désignation des délégués pour la durée du mandat.

Sancerre, le 20 mars 2026

Le Secrétaire de séance,  
Sophie TRETTEL



Le Maire,  
Laurent PABIOT





REÇU LE  
23 MARS 2026

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 20 mars 2026

Délibération n°2026-21

<b>Date de la convocation</b> 16/03/2026	L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent PABIOT, Maire.
<b>Date d'affichage</b> 16/03/2026	<u>Présents</u> : Mmes et MM. Carine VERON, Benoît ROUMET, Emmanuelle MILET, Amaury COUET, Sylvie BRICAUD, Stephane MARCHAND, Valérie COTAT, Sylvain CHERRIER, Nadège EVEN, Jean-Marc COLAS, Claire TOURNADRE, Quentin SAUDEMONT et Sophie TRETTEL.
<b>Date de publication</b> 23/03/2026	
<b>Nombre de conseillers</b> En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	<u>Absents excusés</u> : ayant donné pouvoir écrit, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Jean-François VENAILLE donne pouvoir à Emmanuelle MILET.
<b>Secrétaire de séance</b> Mme Sophie TRETTEL	<u>Absents</u> : -

## Désignation des délégués au SIVOM Loire et Canal

---

*Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant l'élection des délégués aux divers organismes de coopération intercommunale,*

*Considérant la nécessité de nommer un titulaire et un suppléant au SIVOM Loire et Canal,*

Ont été élus par 15 voix pour.

### Membre titulaire

- Jean-Marc COLAS

### Membre suppléant

- Sophie TRETTEL

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la désignation des délégués pour la durée du mandat.

Sancerre, le 20 mars 2026

Le Secrétaire de séance,  
Sophie TRETTEL



Le Maire,  
Laurent PABIOT





REÇU LE

23 MARS 2026

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 20 mars 2026

Délibération n°2026-22

**Date de la convocation**  
16/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent PABIOT, Maire.

**Date d'affichage**  
16/03/2026

Présents : Mmes et MM. Carine VERON, Benoît ROUMET, Emmanuelle MILET, Amaury COUET, Sylvie BRICAUD, Stephane MARCHAND, Valérie COTAT, Sylvain CHERRIER, Nadège EVEN, Jean-Marc COLAS, Claire TOURNADRE, Quentin SAUDEMONT et Sophie TRETTEL.

**Date de publication**  
23/03/2026

**Nombre de conseillers**  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

Absents excusés : ayant donné pouvoir écrit, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Jean-François VENAILLE donne pouvoir à Emmanuelle MILET.

Absents : -

**Secrétaire de séance**  
Mme Sophie TRETTEL



## Désignation des délégués au SMICTREM, Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Résidus Ménagers

---

*Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant l'élection des délégués aux divers organismes de coopérations intercommunale,*

*Considérant la nécessité de nommer un titulaire au SMICTREM, Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Résidus Ménagers,*

A été élu par 15 voix pour.

### Membre titulaire

- Benoît ROUMET

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la désignation des délégués pour la durée du mandat.

Sancerre, le 20 mars 2026

Le Secrétaire de séance,  
Sophie TRETTEL



Le Maire,  
Laurent PABIOT





REÇU LE  
23 MARS 2026

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 20 mars 2026

Délibération n°2026-23

**Date de la convocation**  
16/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent PABIOT, Maire.

**Date d'affichage**  
16/03/2026

Présents : Mmes et MM. Carine VERON, Benoît ROUMET, Emmanuelle MILET, Amaury COUET, Sylvie BRICAUD, Stephane MARCHAND, Valérie COTAT, Sylvain CHERRIER, Nadège EVEN, Jean-Marc COLAS, Claire TOURNADRE, Quentin SAUDEMONT et Sophie TRETTEL.

**Date de publication**  
23/03/2026

**Nombre de conseillers**  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

Absents excusés : ayant donné pouvoir écrit, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Jean-François VENAILLE donne pouvoir à Emmanuelle MILET.

Absents : -

**Secrétaire de séance**  
Mme Sophie TRETTEL



## Désignation des délégués au Syndicat Mixte Pays Sancerre Sologne

---

*Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant l'élection des délégués aux divers organismes de coopérations intercommunale,*

*Considérant la nécessité de nommer un titulaire et un suppléant au Syndicat Mixte Pays Sancerre Sologne,*

Ont été élus par 15 voix pour.

### Membre titulaire

- Laurent PABIOT

### Membre suppléant

- Benoît ROUMET

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

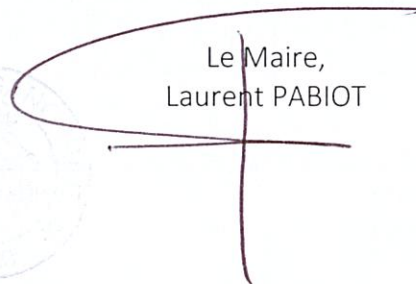
- ADOPTE la désignation des délégués pour la durée du mandat.

Sancerre, le 20 mars 2026

Le Secrétaire de séance,  
Sophie TRETTEL



Le Maire,  
Laurent PABIOT





REÇU LE

23 MARS 2026

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 20 mars 2026

Délibération n°2026-24

**Date de la convocation** 16/03/2026 L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent PABIOT, Maire.

**Date d'affichage** 16/03/2026 Présents : Mmes et MM. Carine VERON, Benoît ROUMET, Emmanuelle MILET, Amaury COUET, Sylvie BRICAUD, Stephane MARCHAND, Valérie COTAT, Sylvain CHERRIER, Nadège EVEN, Jean-Marc COLAS, Claire TOURNADRE, Quentin SAUDEMONT et Sophie TRETTEL.

**Date de publication** 23/03/2026

**Nombre de conseillers**  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

Absents excusés : ayant donné pouvoir écrit, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Jean-François VENAILLE donne pouvoir à Emmanuelle MILET.

Absents : -

**Secrétaire de séance**  
Mme Sophie TRETTEL

## Désignation des délégués à l'Association régionale d'étude et de lutte contre les fléaux atmosphériques du Centre-Loire (ARELFA)

---

*Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant l'élection des délégués aux divers organismes de coopération intercommunale,*

*Considérant la nécessité de nommer un titulaire et un suppléant à l'Association régionale d'étude et de lutte contre les fléaux atmosphériques du Centre-Loire (ARELFA),*

Ont été élus par 15 voix pour.

### Membre titulaire

- Sylvain CHERRIER

### Membre suppléant

- Benoît ROUMET

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la désignation des délégués pour la durée du mandat.

Sancerre, le 20 mars 2026

Le Secrétaire de séance,  
Sophie TRETTEL



Le Maire,  
Laurent PABIOT





REÇU LE

23 MARS 2026

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 20 mars 2026

Délibération n°2026-25

<b>Date de la convocation</b> 16/03/2026	L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent PABIOT, Maire.
<b>Date d'affichage</b> 16/03/2026	<u>Présents</u> : Mmes et MM. Carine VERON, Benoît ROUMET, Emmanuelle MILET, Amaury COUET, Sylvie BRICAUD, Stephane MARCHAND, Valérie COTAT, Sylvain CHERRIER, Nadège EVEN, Jean-Marc COLAS, Claire TOURNADRE, Quentin SAUDEMONT et Sophie TRETTEL.
<b>Date de publication</b> 23/03/2026	
<b>Nombre de conseillers</b> En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	<u>Absents excusés</u> : ayant donné pouvoir écrit, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Jean-François VENAILLE donne pouvoir à Emmanuelle MILET.
<b>Secrétaire de séance</b> Mme Sophie TRETTEL	<u>Absents</u> : -



## Désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Énergie du Cher - SDE 18

---

*Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Code électoral et notamment ses articles L. 44 à L. 45-1, L. 228 à L. 237-1 et L. 239 ;*

*Vu le Code pénal et notamment son article 432-12 ;*

*Considérant l'élection des délégués aux divers organismes de coopération intercommunale,*

*Considérant la nécessité de nommer un titulaire et un suppléant au Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE 18),*

*Considérant que les candidats doivent respecter les conditions d'éligibilité définies à l'article L.5211-7 II du CGCT et ne pas rentrer dans un des cas d'inéligibilités et/ou d'incompatibilités prévu par ce même article, ni être un agent employé par le SDE18 ou une de ses communes membres ;*

*Considérant que les candidats ne doivent pas être dans une situation de prise illégale d'intérêts telle que définie par l'article 432-12 du code pénal ; Vu le Code général des collectivités et notamment ses articles L.5211-7, L.5211-8 et L.5711-1 ;*

Le Syndicat départemental d'Énergie du Cher (SDE18) est administré par un Comité syndical, organe délibérant qui est composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres.

Le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal de la commune dont ils sont issus. En application de l'article L.5211-8 du CGCT, ce mandat expire lors de l'installation de l'organe délibérant du Syndicat suivant le renouvellement général des conseils municipaux. Par conséquent, les élections municipales entraînent le renouvellement des instances du SDE18

Aussi, il est rappelé que seuls les délégués titulaires pourront se porter candidat aux postes de vice-présidents lors de l'installation du Bureau syndical du SDE18.

Ont été élus par 15 voix pour.

### Membre titulaire

- Jean-Marc COLAS

### Membre suppléant

- Stéphane MARCHAND

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

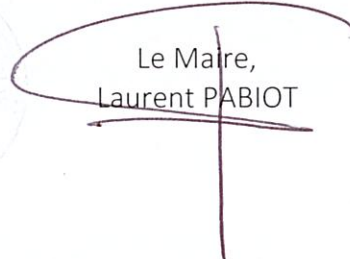
- ADOPTE la désignation des délégués pour la durée du mandat.

Sancerre, le 20 mars 2026

Le Secrétaire de séance,  
Sophie TRETTEL



Le Maire,  
Laurent PABIOT





REÇU LE

23 MARS 2026

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 20 mars 2026

Délibération n°2026-26

**Date de la convocation** 16/03/2026 L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent PABIOT, Maire.

**Date d'affichage** 16/03/2026 Présents : Mmes et MM. Carine VERON, Benoît ROUMET, Emmanuelle MILET, Amaury COUET, Sylvie BRICAUD, Stephane MARCHAND, Valérie COTAT, Sylvain CHERRIER, Nadège EVEN, Jean-Marc COLAS, Claire TOURNADRE, Quentin SAUDEMONT et Sophie TRETTEL.

**Date de publication** 23/03/2026

**Nombre de conseillers**  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

Absents excusés : ayant donné pouvoir écrit, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Jean-François VENAILLE donne pouvoir à Emmanuelle MILET.

Absents : -

**Secrétaire de séance**  
Mme Sophie TRETTEL

## Désignation des délégués au Syndicat Intercommunautaire du Ru, de la Vauvise, de l'Aubois et de leurs affluents - SIRVAA

---

*Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant l'élection des délégués aux divers organismes de coopération intercommunale,*

*Considérant la nécessité de nommer un titulaire et un suppléant au Syndicat Intercommunautaire du Ru, de la Vauvise, de l'Aubois et de leurs affluents (SIRVAA),*

Ont été élus par 15 voix pour.

### Membre titulaire

- Sylvain CHERRIER

### Membre suppléant

- Sylvie BRICAUD

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la désignation des délégués pour la durée du mandat.

Sancerre, le 20 mars 2026

Le Secrétaire de séance,  
Sophie TRETTEL



Le Maire,  
Laurent PABIOT





REÇU LE

23 MARS 2026

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 20 mars 2026

Délibération n°2026-27

<b>Date de la convocation</b> 16/03/2026	L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent PABIOT, Maire.
<b>Date d'affichage</b> 16/03/2026	<u>Présents</u> : Mmes et MM. Carine VERON, Benoît ROUMET, Emmanuelle MILET, Amaury COUET, Sylvie BRICAUD, Stephane MARCHAND, Valérie COTAT, Sylvain CHERRIER, Nadège EVEN, Jean-Marc COLAS, Claire TOURNADRE, Quentin SAUDEMONT et Sophie TRETTEL.
<b>Date de publication</b> 23/03/2026	
<b>Nombre de conseillers</b> En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	<u>Absents excusés</u> : ayant donné pouvoir écrit, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Jean-François VENAILLE donne pouvoir à Emmanuelle MILET.
<b>Secrétaire de séance</b> Mme Sophie TRETTEL	<u>Absents</u> : -

## Désignation des délégués à l'Association syndicale autorisée de la petite Vauvise inférieure - ASA

---

*Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant l'élection des délégués aux divers organismes de coopération intercommunale,*

*Considérant la nécessité de nommer un titulaire à l'Association syndicale autorisée de la petite Vauvise inférieure (ASA),*

A été élu par 15 voix pour.

### Membre titulaire

- Sylvain CHERRIER

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

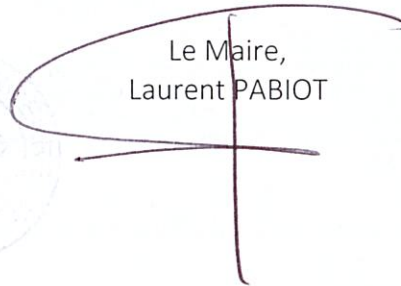
- ADOPTE la désignation des délégués pour la durée du mandat.

Sancerre, le 20 mars 2026

Le Secrétaire de séance,  
Sophie TRETTEL



Le Maire,  
Laurent PABIOT





REÇU LE

23 MARS 2026

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 20 mars 2026

Délibération n°2026-28

Date de la convocation  
16/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent PABIOT, Maire.

Date d'affichage  
16/03/2026

Présents : Mmes et MM. Carine VERON, Benoît ROUMET, Emmanuelle MILET, Amaury COUET, Sylvie BRICAUD, Stephane MARCHAND, Valérie COTAT, Sylvain CHERRIER, Nadège EVEN, Jean-Marc COLAS, Claire TOURNADRE, Quentin SAUDEMONT et Sophie TRETTEL.

Date de publication  
23/03/2026

Nombre de conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

Absents excusés : ayant donné pouvoir écrit, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Jean-François VENAILLE donne pouvoir à Emmanuelle MILET.

Absents : -

Secrétaire de séance  
Mme Sophie TRETTEL



## Désignation des représentants à l'agence Cher Ingénierie des Territoires - CIT

*Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant la nomination des représentants aux divers organismes extérieurs et des structures partenaires,*

*Considérant la nécessité de nommer un représentant et un suppléant à l'agence Cher Ingénierie des Territoires (CIT),*

Ont été élus par 15 voix pour.

### **Membre représentant**

- Jean-Marc COLAS

### **Membre suppléant**

- Claire TOURNADRE

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la désignation des représentants pour la durée du mandat.

Sancerre, le 20 mars 2026

Le Secrétaire de séance,  
Sophie TRETTEL



Le Maire,  
Laurent PABIOT





REÇU LE

23 MARS 2026

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 20 mars 2026

Délibération n°2026-29

Date de la convocation 16/03/2026	L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent PABIOT, Maire.
Date d'affichage 16/03/2026	<u>Présents</u> : Mmes et MM. Carine VERON, Benoît ROUMET, Emmanuelle MILET, Amaury COUET, Sylvie BRICAUD, Stephane MARCHAND, Valérie COTAT, Sylvain CHERRIER, Nadège EVEN, Jean-Marc COLAS, Claire TOURNADRE, Quentin SAUDEMONT et Sophie TRETTEL.
Date de publication 23/03/2026	
Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	<u>Absents excusés</u> : ayant donné pouvoir écrit, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Jean-François VENAILLE donne pouvoir à Emmanuelle MILET.
Secrétaire de séance Mme Sophie TRETTEL	<u>Absents</u> : -



## Désignation des représentants au Conseil Départemental de l'Accès au Droit

*Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant la nomination des représentants aux divers organismes extérieurs et des structures partenaires,*

*Considérant la nécessité de nommer un représentant au Conseil Départemental de l'Accès au Droit*

A été élu par 15 voix pour.

### **Membre représentant**

- Emmanuelle MILET

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la désignation des représentants pour la durée du mandat.

Sancerre, le 20 mars 2026

Le Secrétaire de séance,  
Sophie TRETTEL



Le Maire,  
Laurent PABIOT





REÇU LE

23 MARS 2026

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 20 mars 2026

Délibération n°2026-30

**Date de la convocation** 16/03/2026 L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent PABIOT, Maire.

**Date d'affichage** 16/03/2026 Présents : Mmes et MM. Carine VERON, Benoît ROUMET, Emmanuelle MILET, Amaury COUET, Sylvie BRICAUD, Stephane MARCHAND, Valérie COTAT, Sylvain CHERRIER, Nadège EVEN, Jean-Marc COLAS, Claire TOURNADRE, Quentin SAUDEMONT et Sophie TRETTEL.

**Date de publication** 23/03/2026

**Nombre de conseillers**  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

Absents excusés : ayant donné pouvoir écrit, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Jean-François VENAILLE donne pouvoir à Emmanuelle MILET.

Absents : -

**Secrétaire de séance**  
Mme Sophie TRETTEL



## Désignation des représentants à la Société Anonyme d'Economie Mixte Territoria

---

*Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant la nomination des représentants aux divers organismes extérieurs et des structures partenaires,*

*Considérant la nécessité de nommer un représentant et un suppléant à la Société Anonyme d'Economie Mixte Territoria,*

Ont été élus par 15 voix pour.

### Membre représentant

- Laurent PABIOT

### Membre suppléant

- Sophie TRETTEL

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la désignation des représentants pour la durée du mandat.

Sancerre, le 20 mars 2026

Le Secrétaire de séance,  
Sophie TRETTEL



Le Maire,  
Laurent PABIOT





REÇU LE  
23 MARS 2026

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 20 mars 2026

Délibération n°2026-31

**Date de la convocation** 16/03/2026 L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent PABIOT, Maire.

**Date d'affichage** 16/03/2026 Présents : Mmes et MM. Carine VERON, Benoît ROUMET, Emmanuelle MILET, Amaury COUET, Sylvie BRICAUD, Stephane MARCHAND, Valérie COTAT, Sylvain CHERRIER, Nadège EVEN, Jean-Marc COLAS, Claire TOURNADRE, Quentin SAUDEMONT et Sophie TRETTEL.

**Date de publication** 23/03/2026

**Nombre de conseillers**  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

Absents excusés : ayant donné pouvoir écrit, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Jean-François VENAILLE donne pouvoir à Emmanuelle MILET.

Absents : -

**Secrétaire de séance**  
Mme Sophie TRETTEL



## Désignation des représentants au Conseil d'Administration du Collège

---

*Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant la nomination des représentants aux divers organismes extérieurs et des structures partenaires,*

*Considérant la nomination de droit du Maire,*

*Considérant la nécessité de nommer un représentant au Conseil d'Administration du Collège*

Ont été élus par 15 voix pour.

### Membre de droit

- Laurent PABIOT, le Maire

### Membre titulaire

- Carine VERON

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

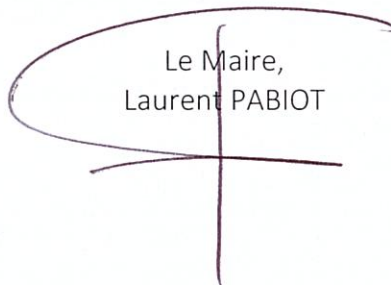
- ADOPTE la désignation des représentants pour la durée du mandat.

Sancerre, le 20 mars 2026

Le Secrétaire de séance,  
Sophie TRETTEL



Le Maire,  
Laurent PABIOT





REÇU LE

23 MARS 2026

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 20 mars 2026

Délibération n°2026-32

**Date de la convocation** 16/03/2026 L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent PABIOT, Maire.

**Date d'affichage** 16/03/2026 Présents : Mmes et MM. Carine VERON, Benoît ROUMET, Emmanuelle MILET, Amaury COUET, Sylvie BRICAUD, Stephane MARCHAND, Valérie COTAT, Sylvain CHERRIER, Nadège EVEN, Jean-Marc COLAS, Claire TOURNADRE, Quentin SAUDEMONT et Sophie TRETTEL.

**Date de publication** 23/03/2026

**Nombre de conseillers**  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

Absents excusés : ayant donné pouvoir écrit, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Jean-François VENAILLE donne pouvoir à Emmanuelle MILET.

Absents : -

**Secrétaire de séance**  
Mme Sophie TRETTEL

## Désignation des représentants au Conseil de Surveillance de l'Hôpital de Sancerre

---

*Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant la nomination des représentants aux divers organismes extérieurs et des structures partenaires,*

*Considérant la nomination de droit du Maire,*

*Considérant la nécessité de nommer un représentant au Conseil de Surveillance de l'Hôpital de Sancerre,*

Ont été élus par 15 voix pour.

### Membre de droit

- Laurent PABIOT, le Maire

### Membre représentant

- Stéphane MARCHAND

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la désignation des représentants pour la durée du mandat.

Sancerre, le 20 mars 2026

Le Secrétaire de séance,  
Sophie TRETTEL



Le Maire,  
Laurent PABIOT





REÇU LE

23 MARS 2026

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 20 mars 2026

Délibération n°2026-33

Date de la convocation  
16/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent PABIOT, Maire.

Date d'affichage  
16/03/2026

Présents : Mmes et MM. Carine VERON, Benoît ROUMET, Emmanuelle MILET, Amaury COUET, Sylvie BRICAUD, Stephane MARCHAND, Valérie COTAT, Sylvain CHERRIER, Nadège EVEN, Jean-Marc COLAS, Claire TOURNADRE, Quentin SAUDEMONT et Sophie TRETTEL.

Date de publication  
23/03/2026

Nombre de conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

Absents excusés : ayant donné pouvoir écrit, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Jean-François VENAILLE donne pouvoir à Emmanuelle MILET.

Absents : -

Secrétaire de séance  
Mme Sophie TRETTEL



## Désignation des représentants au Conseil d'Administration de l'Hôpital de Cosne

---

*Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant la nomination des représentants aux divers organismes extérieurs et des structures partenaires,*

*Considérant la nécessité de nommer un représentant au Conseil d'Administration de l'hôpital de Cosne,*

A été élu par 15 voix pour.

### Membre représentant

- Laurent PABIOT, le Maire

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

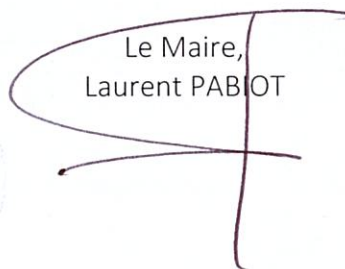
- ADOPTE la désignation des représentants pour la durée du mandat.

Sancerre, le 20 mars 2026

Le Secrétaire de séance,  
Sophie TRETTEL



Le Maire,  
Laurent PABIOT





REÇU LE

23 MARS 2026

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 20 mars 2026

Délibération n°2026-34

Date de la convocation 16/03/2026	L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent PABIOT, Maire.
Date d'affichage 16/03/2026	<u>Présents</u> : Mmes et MM. Carine VERON, Benoît ROUMET, Emmanuelle MILET, Amaury COUET, Sylvie BRICAUD, Stephane MARCHAND, Valérie COTAT, Sylvain CHERRIER, Nadège EVEN, Jean-Marc COLAS, Claire TOURNADRE, Quentin SAUDEMONT et Sophie TRETTEL.
Date de publication 23/03/2026	
Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	<u>Absents excusés</u> : ayant donné pouvoir écrit, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Jean-François VENAILLE donne pouvoir à Emmanuelle MILET.
Secrétaire de séance Mme Sophie TRETTEL	<u>Absents</u> : -

## Désignation des représentants à la Commission Locale d'information de Belleville

---

*Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant la nomination des représentants aux divers organismes extérieurs et des structures partenaires,*

*Considérant la nécessité de nommer un représentant à la Commission Locale d'information de Belleville,*

A été élu par 15 voix pour.

### Membre représentant

- Jean-Marc COLAS

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la désignation des représentants pour la durée du mandat.

Sancerre, le 20 mars 2026

Le Secrétaire de séance,  
Sophie TRETTEL



Le Maire,  
Laurent PABIOT





REÇU LE

23 MARS 2026

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 20 mars 2026

Délibération n°2026-35

Date de la convocation  
16/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent PABIOT, Maire.

Date d'affichage  
16/03/2026

Présents : Mmes et MM. Carine VERON, Benoît ROUMET, Emmanuelle MILET, Amaury COUET, Sylvie BRICAUD, Stephane MARCHAND, Valérie COTAT, Sylvain CHERRIER, Nadège EVEN, Jean-Marc COLAS, Claire TOURNADRE, Quentin SAUDEMONT et Sophie TRETTEL.

Date de publication  
23/03/2026

Nombre de conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

Absents excusés : ayant donné pouvoir écrit, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Jean-François VENAILLE donne pouvoir à Emmanuelle MILET.

Absents : -

Secrétaire de séance  
Mme Sophie TRETTEL



## Désignation des représentants au Conseil de Gestion de l'Ecole Privée Notre-Dame

---

*Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant la nomination des représentants aux divers organismes extérieurs et des structures partenaires,*

*Considérant la nécessité de nommer un représentant au Conseil de Gestion de l'Ecole Privée Notre-Dame.*

A été élue par 15 voix pour.

### **Membre représentant**

- Carine VERON

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

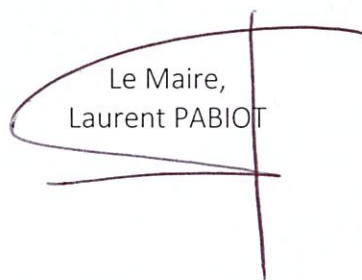
- ADOPTE la désignation des représentants pour la durée du mandat.

Sancerre, le 20 mars 2026

Le Secrétaire de séance,  
Sophie TRETTEL



Le Maire,  
Laurent PABIOT





REÇU LE

23 MARS 2026

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 20 mars 2026

Délibération n°2026-36

Date de la convocation 16/03/2026	L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent PABIOT, Maire.
Date d'affichage 16/03/2026	<u>Présents</u> : Mmes et MM. Carine VERON, Benoît ROUMET, Emmanuelle MILET, Amaury COUET, Sylvie BRICAUD, Stephane MARCHAND, Valérie COTAT, Sylvain CHERRIER, Nadège EVEN, Jean-Marc COLAS, Claire TOURNADRE, Quentin SAUDEMONT et Sophie TRETTEL.
Date de publication 23/03/2026	
Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	<u>Absents excusés</u> : ayant donné pouvoir écrit, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Jean-François VENAILLE donne pouvoir à Emmanuelle MILET.
Secrétaire de séance Mme Sophie TRETTEL	<u>Absents</u> : -

## Désignation des représentants au Conseil de l'Amicale du Personnel Communal

---

*Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant la nomination des représentants aux divers organismes extérieurs et des structures partenaires,*

*Considérant la nécessité de nommer des représentants au Conseil de l'Amicale du Personnel Communal*

Ont été élus par 15 voix pour.

### Membres représentant

- Laurent PABIOT, le Maire
- Stéphane MARCHAND

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :


- ADOPTE la désignation des représentants pour la durée du mandat.

Sancerre, le 20 mars 2026

Le Secrétaire de séance,  
Sophie TRETTEL



Le Maire,  
Laurent PABIOT





REÇU LE

23 MARS 2026

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 20 mars 2026

Délibération n°2026-37

Date de la convocation  
16/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent PABIOT, Maire.

Date d'affichage  
16/03/2026

Présents : Mmes et MM. Carine VERON, Benoît ROUMET, Emmanuelle MILET, Amaury COUET, Sylvie BRICAUD, Stephane MARCHAND, Valérie COTAT, Sylvain CHERRIER, Nadège EVEN, Jean-Marc COLAS, Claire TOURNADRE, Quentin SAUDEMOM et Sophie TRETTEL.

Date de publication  
23/03/2026

Nombre de conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

Absents excusés : ayant donné pouvoir écrit, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Jean-François VENAILLE donne pouvoir à Emmanuelle MILET.

Absents : -

Secrétaire de séance  
Mme Sophie TRETTEL



## Désignation des représentants au Conseil du Centre National d'Action Sociale

*Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant la nomination des représentants aux divers organismes extérieurs et des structures partenaires,*

*Considérant la nécessité de nommer un représentant au Conseil du Centre National d'Action Sociale,*

A été élu par 15 voix pour.

### Membres représentant

- Stéphane MARCHAND

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la désignation des représentants pour la durée du mandat.

Sancerre, le 20 mars 2026

Le Secrétaire de séance,  
Sophie TRETTEL



Le Maire,  
Laurent PABIOT





REÇU LE

23 MARS 2026

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 20 mars 2026

Délibération n°2026-38

**Date de la convocation** 16/03/2026 L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent PABIOT, Maire.

**Date d'affichage** 16/03/2026 Présents : Mmes et MM. Carine VERON, Benoît ROUMET, Emmanuelle MILET, Amaury COUET, Sylvie BRICAUD, Stephane MARCHAND, Valérie COTAT, Sylvain CHERRIER, Nadège EVEN, Jean-Marc COLAS, Claire TOURNADRE, Quentin SAUDEMONT et Sophie TRETTEL.

**Date de publication** 23/03/2026

**Nombre de conseillers**  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

Absents excusés : ayant donné pouvoir écrit, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Jean-François VENAILLE donne pouvoir à Emmanuelle MILET.

Absents : -

**Secrétaire de séance**  
Mme Sophie TRETTEL



## Désignation des représentants au Label Petites Cités de Caractères

---

*Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant la nomination des représentants aux divers organismes extérieurs et des structures partenaires,*

*Considérant la nécessité de nommer un représentant et un suppléant au Conseil au Label Petites Cités de Caractères,*

Ont été élus par 15 voix pour.

### Membre représentant

- Jean-François VENAILLE

### Membre suppléant

- Laurent PABIOT

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

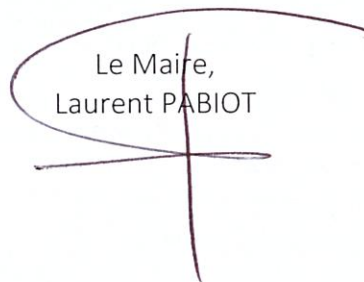
- ADOPTE la désignation des représentants pour la durée du mandat.

Sancerre, le 20 mars 2026

Le Secrétaire de séance,  
Sophie TRETTEL



Le Maire,  
Laurent PABIOT





REÇU LE  
23 MARS 2026

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 20 mars 2026

Délibération n°2026-39

**Date de la convocation** 16/03/2026 L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent PABIOT, Maire.

**Date d'affichage** 16/03/2026 Présents : Mmes et MM. Carine VERON, Benoît ROUMET, Emmanuelle MILET, Amaury COUET, Sylvie BRICAUD, Stephane MARCHAND, Valérie COTAT, Sylvain CHERRIER, Nadège EVEN, Jean-Marc COLAS, Claire TOURNADRE, Quentin SAUDEMONT et Sophie TRETTEL.

**Date de publication** 23/03/2026

**Nombre de conseillers**  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

Absents excusés : ayant donné pouvoir écrit, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Jean-François VENAILLE donne pouvoir à Emmanuelle MILET.

Absents : -

**Secrétaire de séance**  
Mme Sophie TRETTEL



## Désignation des représentants à l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques

---

*Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant la nomination des représentants aux divers organismes extérieurs et des structures partenaires,*

*Considérant la nécessité de nommer un représentant et un suppléant à l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques,*

Ont été élus par 15 voix pour.

**Membre représentant**

- Laurent PABIOT

**Membre suppléant**

- Valérie COTAT

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la désignation des représentants pour la durée du mandat.

Sancerre, le 20 mars 2026

Le Secrétaire de séance,  
Sophie TRETTEL



Le Maire,  
Laurent PABIOT





REÇU LE  
23 MARS 2026

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 20 mars 2026

Délibération n°2026-40

Date de la convocation  
16/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent PABIOT, Maire.

Date d'affichage  
16/03/2026

Présents : Mmes et MM. Carine VERON, Benoît ROUMET, Emmanuelle MILET, Amaury COUET, Sylvie BRICAUD, Stephane MARCHAND, Valérie COTAT, Sylvain CHERRIER, Nadège EVEN, Jean-Marc COLAS, Claire TOURNADRE, Quentin SAUDEMONT et Sophie TRETTEL.

Date de publication  
23/03/2026

Nombre de conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

Absents excusés : ayant donné pouvoir écrit, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Jean-François VENAILLE donne pouvoir à Emmanuelle MILET.

Absents : -

Secrétaire de séance  
Mme Sophie TRETTEL



## Désignation des représentants à la Correspondance Défense et sécurité routière

---

*Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant la nomination des représentants aux divers organismes extérieurs et des structures partenaires,*

*Considérant la nécessité de nommer un représentant à la Correspondance Défense et sécurité routière,*

A été élu par 15 voix pour.

### Membre représentant

- Jean-Marc COLAS

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la désignation des représentants pour la durée du mandat.

Sancerre, le 20 mars 2026

Le Secrétaire de séance,  
Sophie TRETTEL



Le Maire,  
Laurent PABIOT





REÇU LE

23 MARS 2026

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 20 mars 2026

Délibération n°2026-41

Date de la convocation  
16/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent PABIOT, Maire.

Date d'affichage  
16/03/2026

Présents : Mmes et MM. Carine VERON, Benoît ROUMET, Emmanuelle MILET, Amaury COUET, Sylvie BRICAUD, Stephane MARCHAND, Valérie COTAT, Sylvain CHERRIER, Nadège EVEN, Jean-Marc COLAS, Claire TOURNADRE, Quentin SAUDEMOM et Sophie TRETTEL.

Date de publication  
23/03/2026

Nombre de conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

Absents excusés : ayant donné pouvoir écrit, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Jean-François VENAILLE donne pouvoir à Emmanuelle MILET.

Absents : -

Secrétaire de séance  
Mme Sophie TRETTEL



## Désignation des représentants à la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable

---

*Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Code du patrimoine et notamment les articles L. 631-1 et suivants et R. 631-1 et suivants, relatifs aux Sites Patrimoniaux Remarquables ;*

*Vu l'arrêté le 24 juillet 2023 portant classement du Site Patrimonial Remarquable sur le territoire communal ;*

*Considérant la nomination des représentants aux divers organismes extérieurs et des structures partenaires,*

*Considérant la nomination de droit du Maire,*

*Considérant la nécessité de nommer un représentant et un suppléant à la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable,*

Ont été élus par 15 voix pour.

### Membre de droit

- Laurent PABIOT, le Maire

### Membre représentant

- Jean-François VENAILLE

### Membre suppléant

- Nadège EVEN

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

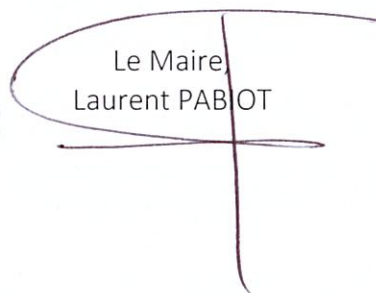
- ADOPTE la désignation des représentants pour la durée du mandat.

Sancerre, le 20 mars 2026

Le Secrétaire de séance,  
Sophie TRETTEL



Le Maire  
Laurent PABIOT





REÇU LE  
23 MARS 2026

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 20 mars 2026

Délibération n°2026-42

Date de la convocation  
16/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent PABIOT, Maire.

Date d'affichage  
16/03/2026

Présents : Mmes et MM. Carine VERON, Benoît ROUMET, Emmanuelle MILET, Amaury COUET, Sylvie BRICAUD, Stephane MARCHAND, Valérie COTAT, Sylvain CHERRIER, Nadège EVEN, Jean-Marc COLAS, Claire TOURNADRE, Quentin SAUDEMONT et Sophie TRETTEL.

Date de publication  
23/03/2026

Nombre de conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

Absents excusés : ayant donné pouvoir écrit, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Jean-François VENAILLE donne pouvoir à Emmanuelle MILET.

Absents : -

Secrétaire de séance  
Mme Sophie TRETTEL



## Désignation des représentants au label Les Plus Beaux Villages de France

---

*Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant la nomination des représentants aux divers organismes extérieurs et des structures partenaires,*

*Considérant la nécessité de nommer un représentant au label Les Plus Beaux Villages de France,*

A été élue par 15 voix pour.

### **Membre représentant**

- Valérie COTAT

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

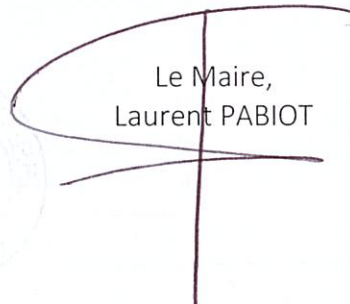
- ADOPTE la désignation des représentants pour la durée du mandat.

Sancerre, le 20 mars 2026

Le Secrétaire de séance,  
Sophie TRETTEL



Le Maire,  
Laurent PABIOT





REÇU LE

23 MARS 2026

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 20 mars 2026

Délibération n°2026-43

**Date de la convocation** 16/03/2026 L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent PABIOT, Maire.

**Date d'affichage** 16/03/2026 Présents : Mmes et MM. Carine VERON, Benoît ROUMET, Emmanuelle MILET, Amaury COUET, Sylvie BRICAUD, Stephane MARCHAND, Valérie COTAT, Sylvain CHERRIER, Nadège EVEN, Jean-Marc COLAS, Claire TOURNADRE, Quentin SAUDEMONT et Sophie TRETTEL.

**Date de publication** 23/03/2026

**Nombre de conseillers** — Absents excusés : ayant donné pouvoir écrit, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Jean-François VENAILLE donne pouvoir à Emmanuelle MILET.  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15  
:  
Absents : -

**Secrétaire de séance**  
Mme Sophie TRETTEL



## Désignation des représentants au label Villes et Villages Fleuris

---

*Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant la nomination des représentants aux divers organismes extérieurs et des structures partenaires,*

*Considérant la nécessité de nommer un représentant au label Villes et Villages Fleuris*

A été élu par 15 voix pour.

### Membre représentant

- Stéphane MARCHAND

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la désignation des représentants pour la durée du mandat.

Sancerre, le 20 mars 2026

Le Secrétaire de séance,  
Sophie TRETTEL



Le Maire,  
Laurent PABIOT





REÇU LE

23 MARS 2026

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 20 mars 2026

Délibération n°2026-44

**Date de la convocation** : 16/03/2026  
L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent PABIOT, Maire.

**Date d'affichage** : 16/03/2026  
Présents : Mmes et MM. Carine VERON, Benoît ROUMET, Emmanuelle MILET, Amaury COUET, Sylvie BRICAUD, Stephane MARCHAND, Valérie COTAT, Sylvain CHERRIER, Nadège EVEN, Jean-Marc COLAS, Claire TOURNADRE, Quentin SAUDEMONT et Sophie TRETTEL.

**Date de publication** : 23/03/2026

**Nombre de conseillers** :  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

Absents excusés : ayant donné pouvoir écrit, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Jean-François VENAILLE donne pouvoir à Emmanuelle MILET.

Absents : -

**Secrétaire de séance**  
Mme Sophie TRETTEL



## Désignation des représentants au label Sites et Cités Remarquables de France

*Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant la nomination des représentants aux divers organismes extérieurs et des structures partenaires,*

*Considérant la nécessité de nommer un représentant au label Sites et Cités Remarquables de France,*

A été élu par 15 voix pour.

### **Membre représentant**

- Laurent PABIOT, le Maire

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la désignation des représentants pour la durée du mandat.

Sancerre, le 20 mars 2026

Le Secrétaire de séance,  
Sophie TRETTEL



Le Maire,  
Laurent PABIOT





REÇU LE  
23 MARS 2026

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 20 mars 2026

Délibération n°2026-45

Date de la convocation  
16/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent PABIOT, Maire.

Date d'affichage  
16/03/2026

Présents : Mmes et MM. Carine VERON, Benoît ROUMET, Emmanuelle MILET, Amaury COUET, Sylvie BRICAUD, Stephane MARCHAND, Valérie COTAT, Sylvain CHERRIER, Nadège EVEN, Jean-Marc COLAS, Claire TOURNADRE, Quentin SAUDEMONT et Sophie TRETTEL.

Date de publication  
23/03/2026

Nombre de conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

Absents excusés : ayant donné pouvoir écrit, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Jean-François VENAILLE donne pouvoir à Emmanuelle MILET.

Absents : -

Secrétaire de séance  
Mme Sophie TRETTEL



## Règlement intérieur

---

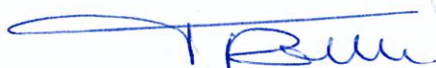
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce dernier dispose de six mois pour adopter le Règlement Intérieur du Conseil Municipal.

Un règlement intérieur existe de la dernière mandature mais celui-ci est à reprendre.

Chacun a pris connaissance du projet et le dossier sera étudié lors d'une prochaine séance.

Sancerre, le 20 mars 2026

Le Secrétaire de séance,  
Sophie TRETTEL



Le Maire,  
Laurent PABIOT

